



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 17 MARS 2025



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 17 mars 2025, à 15 heures 30, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M. BART Jean-Pierre.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie (pouvoir donnée à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine), Mme DELPLACE Irène (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme VANNECKE Aurélie, M. SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian.

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 2 procurations, soit 10 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame COUVILLERS Sandrine, Vice-présidente, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 17.03.25.03.
PUBLIÉE LE 19 MARS 2025

DU 17 MARS 2025

OBJET : SORTIE TOUT PUBLIC À CALAIS

Madame la Présidente expose que le Centre Communal d'Action Sociale organise une sortie, tout public, à Calais, à l'occasion de la fête maritime, le vendredi 29 août 2025 et qu'il y a lieu de définir les modalités de participation à cette sortie.

Participation demandée :

Pour les marlésiens en priorité :

- 5 €/personne (transport inclus) pour les moins de 18 ans
- 10€/personne (transport inclus) pour les marlésiens de plus de 18 ans

Pour les extérieurs (sur liste d'attente) :

- 15€/ personne (transport inclus) : enfant ou adulte

Modalités de règlement : Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de proposer des sorties éducatives et loisirs accessibles à tous.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'organisation de cette sortie, comme présenté.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

PRÉCISE que le remboursement pour les personnes inscrites, qui se trouveraient dans l'impossibilité de participer à cette sortie, sera effectué sur présentation d'un certificat médical.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 17 mars 2025 a été, le 19 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 19 mars 2025

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE